RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2012 B 01980
Numéro SIREN : 535 090 252
Nom ou dénomination : NODEA MEDICAL

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2016 sous le numéro de dépôt 9944

535 090 252

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE / 3 JUIN 2016
SOUS LE N° 9944

NODEAMEDICAL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 27 MAI 2016
SOUS LE N° 2016 0296

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
AUX FINS D'OBTENIR UN REPORT DE LA DATE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
AU-DELA DU DELAI STATUTAIRE DE SIX MOIS

L'an deux mille seize
Le 23 mai

La société **NODEA MEDICAL**
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 71.971 €
Siège social : 1 mail du Professeur Georges Mathé Villejuif Biopark – 94800 VILLEJUIF
RCS CRETEIL 535 090 252
Représentée par M. Florian CHATELLIER, Président du Directoire

A L'HONNEUR D'EXPOSER QUE :

- la société clôture ses comptes au 31 décembre de chaque année,
- compte tenu du retard pris dans l'établissement de l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dû à des résultats et des préparations d'études scientifiques indispensables à l'activité de la société, l'assemblée générale ordinaire annuelle ne pourra se tenir dans le délai statutaire de 6 mois expirant le 30 juin 2016.

EN CONSEQUENCE,

La société NODEA MEDICAL sollicite le report de la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle et la tenue de celle-ci au plus tard le 31 octobre 2016.

FAIT A VILLEJUIF
LE 23 MAI 2016

M. Florian CHATELLIER
Président du Directoire

Nodea Medical
1 mail du Pr. Georges Mathé
F-94800 VILLEJUIF

Greffe du Tribunal de Commerce de Creteil : dépôt N°9944 en date du 02/06/2016

##

ORDONNANCE

Nous, Présidente du Tribunal de Commerce de Créteil, assistée du greffier;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2016O00296 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.225-100 du Code de Commerce ;
Vu l'article R.210-19 et R.225-64 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 31 octobre 2016,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,

de la société dénommée :

SADIR NODEA MEDICAL 1 Mail Du Professeur Georges Mathé Villejuif Biopark 94800 VILLEJUIF inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°535090252 et dont le représentant légal est M. Florian Romain François CHATELLIER demeurant 9 Rue Alexandre 94700 MAISONS ALFORT.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 34,10 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 2.06 2016

La Présidente du Tribunal,
B. GAMBIER

Le Greffier